

PROCES-VERBAL

Étaient Présents

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ;
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;
M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLIERS ; Mme POMBAL ;
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÉDE ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; M. SIMPÈRE ;
Mme BRIQUET ; M. SEGLER ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;
M. PHILIPPE ; Mme DESSERY

Absents excusés

M. F. WIART qui a donné procuration à M. LE MAIRE
Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE
Mme SAYDON qui a donné procuration à Mme WIART
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme GAILLARD
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE
M. MAURICE qui a donné procuration à Mme DESMOULIN
Mme BERTHELOOT
M. MOAMMIN

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE POUR LA SÉANCE

Monsieur DOBREMETS est nommé secrétaire.

SÉANCE PUBLIQUE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 DÉCEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance est adopté.

HOMMAGE

Monsieur LEGENDRE a rendu hommage à :

- Monsieur Jean LE GARREC
 - ancien Ministre Délégué
 - ancien Secrétaire d'État
 - ancien Député du Nord
 - ancien Conseiller Régional du Nord-Pas-de-Calais
 - ancien Conseiller Municipal de Cambrai

- Madame Denise CACHEUX

- ancienne Députée de la circonscription de Cambrai
- ancienne Conseillère Régionale du Nord-Pas-de-Calais
- ancienne Première Adjointe au Maire de Lille

COMPTABILITÉ COMMUNALE. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

MME DELEVALLÉE – Rapporteur

Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires dont il a pu débattre au cours de la séance, sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire.

COMPTABILITÉ COMMUNALE. RATIFICATION DES SUBVENTIONS

MME DELEVALLÉE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide du versement des subventions aux associations, clubs ou autres organismes à raison de :

- 145 000,00 € en subventions de fonctionnement ;
- 5 000,00 € en subventions exceptionnelles ;

VENTE DES PARCELLES AR492 ET AR493 RUE DE L'ESCAUT

MME GAILLARD – Rapporteur

Par délibération du 28 juin 2021, il a été décidé de la vente, au prix de 35 € le m², de la parcelle cadastrée AR441 pour environ 2500m² rue de l'Escaut, à la SCI Escaut Immo ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant.

Par délibération du 13 juin 2022, les délais ont été prorogés jusqu'au 28 juin 2023, car certaines pièces manquaient et étaient nécessaires à la conclusion de la vente.

Néanmoins, les acquéreurs n'ont pu obtenir les prêts dans les délais impartis.

L'avis des Domaines, actualisé le 19 juillet 2023, fixe entre 32,40€ et 39,60€ le m² le prix des parcelles nouvellement cadastrées AR492 (7a 95ca) et AR493 (17a 05ca), suite à la division de la parcelle cadastrée AR441.

Les conditions étant désormais réunies pour réaliser cette vente, le conseil municipal décide, à la majorité :

- de la vente, au prix de 35€ le m², des parcelles AR492 et AR493 à la SCI Escaut Immo, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents s'y rapportant.

Votes contre : M. PHILIPPE M. DERASSE
 M. LEROUGE Mme DESMOULIN
 Mme BURLET M. MAURICE (par procuration)

Abstention : Mme DESSERTY

**INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE
CADASTRÉE AR490 EN PARTIE ET AR491 RUE DE L'ESCAUT**

MME GAILLARD – Rapporteur

Depuis le 28 novembre 2018, la Ville de Cambrai est propriétaire de la parcelle cadastrée AR441 rue de l'Escaut.

La coulée bleue traverse cet ancien terrain du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dont les abords et espaces verts ont également été aménagés pour devenir « la Promenade des amoureux », secteur prisé de nombreux cambrésiens.

La parcelle cadastrée AR491, issue de la division de la parcelle AR441, fait office de trottoir et de parking à la rue de l'Escaut, sur environ 163 m².

Il en est de même pour la parcelle AR490 occupée par la coulée bleue sauf en front à rue, où le trottoir et le parking occupent environ 108 m².

Ces surfaces d'un total d'environ 271 m² doivent être intégrées dans le domaine public de la Ville.

Aussi, au vu des éléments ci-dessus, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de l'incorporation de la parcelle cadastrée Section AR n° 491, d'une surface de 163 m² et de la parcelle cadastrée Section AR n° 490 pour environ 108 m² dans le domaine public communal ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette opération.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ÉCOLES PAUL BERT, FERDINAND
BUISSON ET JACQUES BREL AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)**

MME GAILLARD – Rapporteur

Dans le cadre des travaux de rénovation thermique des écoles Paul Bert, Ferdinand Buisson et Jacques Brel, le conseil municipal a délibéré les 5 octobre 2022 et 4 décembre 2023 afin de solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers.

Ces travaux de rénovation énergétique se poursuivant, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter des subventions aux partenaires financiers au taux le plus élevé possible, et notamment au titre de la DSIL 2024 ;
- à signer tout document s'y rapportant.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR « LA MAISON DE LA NATURE ET DE
L'ENVIRONNEMENT » AU TITRE DES PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS
(PTS)**

MME GAILLARD – Rapporteur

Le Département accompagne les communes dans leurs projets porteurs d'innovation et de développement, dans le cadre d'un appel à projets organisé tous les deux ans.

Ce dispositif de soutien aux Projets Territoriaux Structurants (PTS) concerne des projets qui doivent être mûrs, viables économiquement, devant intégrer des clauses sociales et construits en partenariat avec les services départementaux.

Le projet « Maison de la Nature et de l'Environnement » répond tout à fait à ces critères et la Ville de Cambrai souhaite déposer un dossier auprès du Département au titre des PTS dits « d'intérêt 2024 ».

Aussi, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter des aides financières aux partenaires financiers au taux le plus élevé possible, et notamment au titre des PTS 2024 auprès du département du Nord ;
- à signer tout document s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT

MME GAILLARD – Rapporteur

Le 20 mars 2023, le conseil municipal a délibéré pour solliciter des subventions « FONDS VERT » auprès de l'Etat pour les travaux suivants :

- Rénovation de l'École Maternelle du Parc
- Extension et rénovation des vestiaires Athlétisme du Stade de la Liberté
- Création de la Maison de la Nature
- Rénovation de l'école René Coty, de l'école élémentaire Ferdinand Buisson et du Groupe Scolaire Paul Bert
- Rénovation des gymnases Carpentier, Pasteur et Gilbert Mayeux
- Le jardin Public, en particulier le Lac aux Cygnes
- Végétalisation de la Place Robert Leroy et ses abords

Les travaux se poursuivant, il est nécessaire de délibérer de nouveau afin de solliciter de nouvelles subventions au titre du « Fonds Vert » pour les années 2024 et 2025.

Par ailleurs, la Ville déposera également un dossier pour les nouveaux projets suivants:

- Construction du centre social R'GENERATIONS,
- Aménagement d'un restaurant scolaire à l'école élémentaire Jacques Brel,
- Rénovation de la tribune et ses vestiaires du stade de la Liberté.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter auprès de l'État des subventions au taux maximum possible pour l'ensemble des projets repris ci-dessus,
- signer tout document afférant à ces projets.

PLACE ROBERT LEROY. DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ACTION CŒUR DE VILLE ET AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES VILLES ET VILLAGES

MME GAILLARD – Rapporteur

Comme vous le savez la ville de Cambrai réalise des travaux d'ampleur sur la Place Robert Leroy.

Ce projet, identifié auprès de nos partenaires, peut bénéficier de subventions auprès :

- de la Région dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, à hauteur de 500 000 €,
- de la Communauté d'Agglomération de Cambrai au titre du fonds de solidarité pour les villes et villages à hauteur de 10% du montant total hors taxe de l'opération (enveloppe Aménagement du Territoire).

Dans ce contexte, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter des aides financières auprès de la Région et de la CAC, au taux le plus élevé possible, pour l'opération reprise ci-dessus,
- à signer tout document s'y rapportant.

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE. APPEL À PROJETS FIPD 2024

M. SIEGLER – Rapporteur

Le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) est l'un des principaux leviers financiers des politiques publiques de prévention de la délinquance.

Le Programme « S » de ce FIPD permet de financer en partie la sécurisation des établissements scolaires et la vidéoprotection des lieux publics.

- S'agissant des écoles :

Afin d'améliorer la sécurité du groupe scolaire La Fontaine et par conséquent des enfants le fréquentant, il convient de procéder au remplacement des portails et clôtures.

Le coût de cette opération s'élève à 16 124,80 € HT. Le financement se situe entre 20 et 80 % du coût éligible du projet. Une subvention de 12 900 € sera sollicitée.

Dans le cadre du PPMS (Plan particulier de mise en sécurité) par ailleurs, il conviendrait de mieux sécuriser les écoles en les dotant d'alarmes spécifiques « attentat-intrusion ».

Le coût de cette opération s'élève à 65 152,95 € HT. Le financement se situe entre 20 et 80 % du coût éligible du projet. Une subvention de 52 122 € sera sollicitée.

- S'agissant des lieux publics :

La résidence d'Esnes qui a été totalement rénovée, sera équipée de vidéo protection afin de prévenir toute forme de délinquance. Le coût de l'opération s'élève à 49 999,67 € HT.

Il en est de même pour la Place Robert Leroy qui fait l'objet actuellement d'importants travaux de requalification. Le coût de la vidéo protection de ce site s'élève à 36 475,96 € HT.

Le financement de la vidéo protection au titre du FIPD peut être de 50 % maximum. Une subvention de 43 238 € sera donc sollicitée à ce titre.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions sus-citées au titre du FIPD 2024.

Abstention: Mme DESSERTY

**PERSONNEL COMMUNAL. DISPOSITIONS DIVERSES. CRÉATION DE POSTES AU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. P.A VILLAIN – Rapporteur

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre l'avancement de carrière d'un agent qui remplit les conditions statutaires d'ancienneté, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de la création d'un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine à temps complet (filiale culturelle – catégorie B), à compter du 1er février 2024.

De même, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de la création, à compter du 1er février 2024, d'un poste d'Adjoint du patrimoine (filiale culturelle – catégorie C) à temps complet pour permettre la nomination d'un agent en qualité de « stagiaire ».

INDEMNITÉS SINISTRES

M. LE MAIRE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le tableau des indemnités.

AUCUNE AFFAIRE NE RESTANT A TRAITER LA SÉANCE EST LEVÉE

Alban DOBREMETZ

Le secrétaire de séance

François-Xavier VILLAIN

Maire de CAMBRAI